

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

1^{ère} REUNION DE 2005

Séance du 10 février 2005

CG 05/1^{ère}/IV-01

POLITIQUE DEPARTEMENTALE POUR L'AMENAGEMENT ET L'EQUIPEMENT DES COMMUNES RURALES

Le Conseil Général soutient, par ses politiques, les travaux d'équipement des services publics ruraux dans le cadre de :

- l'assainissement des agglomérations,
- l'alimentation en eau potable.

I - CONTEXTE PARTENARIAL

Depuis quelques années, je vous alerte sur la baisse de participation significative des différents cofinanceurs : l'Etat, l'Europe et l'Agence de l'Eau.

Or, parallèlement, les montants des dossiers d'intention qui nous sont adressés, tant en assainissement qu'en eau potable, ne cessent de croître, faisant en conséquence augmenter notre participation annuelle.

A titre d'exemple, de 1992 à 2000, 1,5 à 3 M € de travaux étaient subventionnés annuellement pour l'eau potable. Depuis 2001, ces chiffres se situent entre 4 et 8,4 M €. Notre participation est passée de 31,8 % en moyenne sur ces dossiers de 1992 à 2000 à 37, 5 % en moyenne depuis 2001.

Pour l'assainissement, le constat est le même. Le montant annuel des travaux pris en compte entre 1992 et 2000 va de 0,8 à 2,7 M € et, depuis 2001, de 2,9 à 4,3 M €.

De même, notre participation est passée de 19,4 % en moyenne de 1992 à 2000, à 31,9 % en moyenne depuis 2001.

Programmation 2005 du FNDAE

Lors du Budget Primitif 2004, je vous avais fait part des incertitudes liées à l'enveloppe pouvant être affectée à notre département par l'Etat, vous indiquant qu'elle pourrait être connue dans le courant du premier semestre.

Je vous avais alors proposé d'affecter la totalité de l'enveloppe aux dossiers d'assainissement et d'établir une programmation en deux étapes :

- le vote, lors du Budget Primitif, d'un programme départemental composé de dossiers qui, compte tenu de leurs montants, pouvaient bénéficier de subventions en annuités,
- l'approbation d'une liste de dossiers éligibles pouvant faire l'objet d'une programmation complémentaire, une fois connu le montant des crédits d'Etat attribués au Tarn-et-Garonne.

Pour cette année, la situation est identique à celle de 2004 puisque l'enveloppe affectée pour 2005 est inconnue. Aussi, je vous propose de reconduire cette programmation en deux étapes.

Par ailleurs, le projet de loi sur l'eau en cours d'examen prévoit que les crédits d'Etat affectés aux opérations d'eau potable et d'assainissement soient gérés par les Agences de l'eau et/ou les Départements.

A ce jour, les modalités de transfert ne sont pas précisées mais je ne manquerai pas de vous tenir informés du devenir de ces crédits qui me paraissent essentiels pour garantir la poursuite des investissements des collectivités.

II - TAUX GLOBAUX D'INTERVENTION

Afin, d'une part, de maintenir un financement égalitaire entre les divers maîtres d'ouvrages et, d'autre part, d'affirmer la volonté politique du Département en la matière, je vous ai proposé lors du Budget Primitif 1999 de maintenir un taux global d'intervention, y compris la participation de l'Agence de l'eau :

- Pour l'assainissement de :
 - 48 % pour le traitement,
 - 45 % pour les réseaux.

- Pour l'alimentation en eau potable de :

- 60% pour le traitement,
- 40 % pour la distribution.

Seules les opérations jugées prioritaires par le Conseil Général dans le cadre de ses politiques peuvent faire l'objet de déplaçonnements.

Je vous rappelle que la Commission Permanente est compétente pour délibérer sur le montant définitif des subventions principales et complémentaires au fur et à mesure qu'est connue la participation de l'Agence sur chacun des dossiers.

Lorsque ce cofinancement des opérations induit une diminution des crédits programmés par l'Assemblée départementale, les répercussions sont les suivantes :

- diminution des autorisations de programme sur les lignes budgétaires relatives aux subventions principales et complémentaires,
- réaffectation des crédits d'Etat (ex FNDAE) sur de nouvelles opérations.

III - ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS

Depuis 1986, environ **48,3 M€ HT** de travaux ont pu être exécutés dans le cadre des divers programmes approuvés par notre Assemblée.

Critères d'intervention

Sur la base des taux globaux présentés ci-dessus, les programmes se déclinent ainsi :

⇒ Programme principal

- 35% pour les travaux de construction, d'extension ou de mise en séparatif du réseau de collecte.
- 38% pour les travaux relatifs à la construction d'ouvrages de traitement ou travaux entrepris pour un accroissement de la capacité ou de performance de l'installation.

⇒ Programme complémentaire

- 10% accordés facultativement en complément des subventions principales.

Programme 2005

Compte tenu des incertitudes liées à l'enveloppe FNDAE, je vous propose d'approuver la programmation suivante qui se décompose ainsi :

- un **programme principal** (en annexe I) composé de 6 dossiers qui, compte tenu de leur montant, peuvent prétendre à des subventions en annuités.

A noter que la station d'épuration de Beaumont-de-Lomagne sera équipée pour traiter les **matières de vidanges** de l'ensemble des 30 autres communes de la Communauté de Communes de la Lomagne.

Je vous propose d'appliquer, comme cela à été le cas pour Montauban en 2001, concernant cet équipement spécifique, le plan de financement suivant : 48 % pour la part des matières de vidanges de Beaumont-de-Lomagne (soit 10 % du total des matières), 100 % (y compris aide de l'Agence de l'Eau) pour la part des matières de vidanges des communes riveraines. Ce dispositif financier a pour objet de motiver les communes "maîtres d'ouvrage" de stations d'épuration de capacités suffisantes à traiter des matières de vidanges extérieures afin, à terme, de **couvrir l'ensemble du département**.

Un point sur le Schéma Départemental d'élimination des matières de vidanges est présenté dans le rapport "Plan Départemental de l'Environnement".

- **un programme indicatif**, d'opérations éligibles en annexe II, qui me permettra de vous proposer une programmation complémentaire à l'occasion d'une prochaine session, dès lors que les crédits d'Etat seront connus ;
- **un programme d'attente** en annexe III. Je vous rappelle que les dossiers inscrits, chaque année, sur ce programme peuvent bénéficier d'une inscription prioritaire sur les programmes ultérieurs ainsi que d'une autorisation de préfinancement.

Je vous propose donc pour 2005 d'adopter le programme tel que défini en annexe I relatif à la participation de **2 846 449 €** en annuités correspondant à un montant de travaux de **5 502 957 € HT**.

IV - LES SCHEMAS COMMUNAUX D'ASSAINISSEMENT

A l'occasion de la Décision Modificative n°1 de 2004, je vous ai proposé de financer à hauteur de 20 %, à parité avec l'Agence de l'eau, les schémas communaux d'assainissement.

Vous trouverez en annexe IV la liste des schémas que je vous propose de prendre en compte, sachant que la prestation correspondant à l'assistance au maître d'ouvrage peut toujours être financée à hauteur de 25 % via le fonds de concours.

Je vous propose donc pour 2005 :

- d'adopter le programme tel que défini en annexe IV relatif à la participation départementale à hauteur de **44 004 €** correspondant à un montant d'études de **220 017 € HT**,
- de ratifier les crédits de paiement correspondants conformément au tableau situé en fin de rapport.

V - ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Cette politique, initiée en 1950, a permis la prise en compte d'environ **60 M€** de travaux depuis 1986.

Rappel des critères

Sur la base des taux globaux présentés ci-dessus, les programmes se déclinent ainsi :

⇒ Programme principal

- 40 % pour les travaux d'adduction relatifs à la qualité, à la quantité et à la modification de la ressource.
- 20 % pour les travaux de distribution : interconnexion, déplacement ou création de réseau. Les travaux relatifs aux renouvellements ou aux renforcements des réseaux ne sont subventionnés que dans la mesure où ils sont justifiés par une augmentation de 50 % ou plus du volume facturé ou par l'âge trentenaire de la portion concernée (pièce justificative précise en attestant).

⇒ Programme complémentaire

- 20 % accordés facultativement (voir descriptif ci-dessus) corrélativement aux subventions principales.

Programmation 2005

Les dossiers retenus se répartissent ainsi :

- 21 dossiers ont été pris en compte sur le programme départemental (annexe V). Parmi ceux-ci, 5 bénéficieront de subventions versées en annuités, compte tenu de leur montant élevé,
- 4 dossiers inscrits en programme d'attente (annexe VII) pourront bénéficier d'une inscription prioritaire sur la programmation à venir ainsi que d'une autorisation de préfinancement,

Compte tenu de ces éléments, je vous propose pour 2005 :

- d'adopter le programme tel que défini en annexe V relatif à une participation de **1 634 000 €** en annuités et **334 166 €** en capital correspondant à un volume de travaux de **5 209 856 € HT**,
- d'adopter le programme tel que défini en annexe VI relatif à la participation complémentaire en capital du Conseil Général de **307 972 €** correspondant à un programme de travaux de **1 539 856 € HT**,
- de prendre acte du programme d'attente figurant en annexe VII,
- de ratifier les crédits de paiement correspondants conformément au tableau situé en fin de rapport.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission agriculture, aménagement rural et environnement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

I- Programmation 2005 du FNDAE

- Reconduit, dans l'attente de la notification de l'enveloppe 2005 du FNDAE, la procédure retenue par l'Assemblée départementale pour 2004, à savoir :
 - Affectation de la totalité de l'enveloppe aux dossiers d'assainissement ;
 - Vote, lors du budget primitif, d'un programme départemental composé de dossiers qui, compte tenu de leurs montants, pouvaient bénéficier de subventions en annuités ;
 - Approbation d'une liste de dossiers éligibles pouvant faire l'objet d'une programmation complémentaire, une fois connu le montant des crédits d'Etat attribués au Tarn-et-Garonne ;
- Prend acte de la communication selon laquelle le projet de loi sur l'eau en cours d'examen prévoit que les crédits d'Etat affectés aux opérations d'eau potable et d'assainissement seraient gérés à l'avenir par les Agences de l'eau et/ou les Conseils généraux ;

II – Taux global d'intervention

- Confirme le maintien d'un taux global d'intervention, participation de l'Agence de l'eau comprise, de :
 - Assainissement :
 - 48 % pour le traitement,
 - 45 % pour les réseaux,
 - Alimentation en eau potable :
 - 60% pour le traitement,
 - 40 % pour la distribution,

- Rappelle que seules les opérations jugées prioritaires par le Conseil Général dans le cadre de ses politiques pourront faire l'objet de déplafonnements et que la Commission Permanente délibérera sur le montant définitif des subventions principales et complémentaires au fur et à mesure que sera connue la participation de l'Agence de l'eau pour chaque dossier ;

III- Assainissement des agglomérations :

- Approuve le plan de financement suivant de la station d'épuration de Beaumont-de-Lomagne équipée pour le traitement des matières de vidanges de la communauté de communes de la Lomagne tarn-et-garonnaise :
 - Part matières de vidanges de la commune de Beaumont (10 % total des matières : 48 %),
 - Part matières de vidanges des communes riveraines : 100 % (y compris aide de l'agence de l'eau) ;
- Adopte le programme principal tel que défini en annexe I relatif à la participation de 2 846 449 € en annuités correspondant à un montant de travaux de 5 502 957 € HT ;
- Prend acte :
 - du programme indicatif figurant en annexe II (opérations éligibles susceptibles de faire l'objet d'une programmation en cours d'exercice 2005 au vu des crédits d'Etat notifiés) ;
 - du programme d'attente figurant en annexe III ;
- Ratifie les crédits de paiement suivants figurant en annexe :

• Article 2041454, fonction 61	69 000 €
(programme principal)	
• Article 2041456, fonction 61	126 000 €
(programme complémentaire en capital)	

IV – Les schémas communaux d'assainissement

- Adopte le programme tel que défini en annexe IV relatif à la participation départementale à hauteur de 44 004 € correspondant à un montant d'études de 220 017 € HT ;

- Ratifie un crédit de paiement de 22 004 € à l'article 2041461, fonction 61, au titre de l'autorisation de programme 2005 ;

V – Alimentation en eau potable

- Adopte le programme principal tel que défini en annexe V relatif à une participation de 1 634 000 € en annuités et 334 166 € en capital correspondant à un volume de travaux de 5 209 856 € HT ;
- Adopte le programme tel que défini en annexe VI relatif à la participation complémentaire en capital du Conseil Général de 307 972 € correspondant à un programme de travaux de 1 539 856 € HT ;
- Prend acte du programme d'attente figurant en annexe VII ;
- ratifie les crédits de paiement suivants figurant en annexe :
 - article 2041440, fonction 61 309 166 €
(programme principal)
 - article 2041441, fonction 61 278 272 €
(programme complémentaire en capital)

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

ANNEXE 0

RECAPITULATIF

CG05/1^{ère}/IV-01-an0

ARTICLE FONCTION	LIBELLE	AUTORISATION DE PROGRAMME		ECHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT		
		antérieure non couverte par C.P.	2005 à approuver	2005	2006	2007
2041454 61	Assainis- sement des aggloméra- tions	135 479		69 000 €	66 479 €	
		Crédits à ratifier...		----- 69 000 €		
2041440 61	Alimentatio n en eau potable	298 316 €		175 000 €	123 316 €	
			334 166 €	134 166 €	100 000 €	100 000 €
		Crédits à ratifier...		----- 309 166 €		
2041456 61	Assainis- sement complémen- taire en capital	261 000 €		126 000 €	120 000 €	15 000 €
		Crédits à ratifier...		----- 126 000 €		
2041441 61	A.E.P. Complémen- taire en capital	371 728 €		170 300 €	126 928 €	74 500 €
			307 972 €	107 972 €	100 000 €	100 000 €
		Crédits à ratifier...		----- 278 272 €		

ARTICLE FONCTION	LIBELLE	AUTORISATION DE PROGRAMME		ECHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT		
		antérieure non couverte par C.P.	2005 à approuver	2005	2006	2007
2041461 61	Schémas Communaux d'assainis- sement		44 004 €	22 004 €	22 000 €	
			Crédits à ratifier...	----- 22 004 €		

Le Président,

A N N E X E I

ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS

PROGRAMME PRINCIPAL 2005

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		SUBVENTIONS	
	NATURE DES TRAVAUX	DEPENSES SUBVENTION-NABLES 2005	TAUX	MONTANT
<u>Communes</u>				
Beaumont-de-Lomagne	Station (dont matières de vidanges) *	2 715 000 (dont 529 000 pour les matières de vidange)	48% et 100 %	1 551
Lacour-de-Visa	Station et Réseau *	412 600	48% et 45%	190
Saint-Antonin-Noble-Val	Réseau *	419 354	45%	189
Saint-Sardos	Station * (2ème tranche)	400 000	48%	192
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron*	Station * (2ème Tranche)	469 786	48%	225
<i>Communes de Saint-Etienne-de-Tulmont, Bioule, Nègrepelisse Commune de Nègrepelisse</i>	Réseau *	736 217	45%	331
SIEA de Montpezat-Puylaroque <i>Commune de Monteils</i>	Station *	350 000	48%	168
TOTAL GENERAL		5 502 957		2 846

Ces chiffres sont indicatifs et susceptibles d'être diminués en fonction de la participation de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

* Subvention en annuités

Le Président,

A N N E X E II

ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS

PROGRAMME INDICATIF 2005

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		SUBVENTIONS	
	NATURE DES TRAVAUX	DEPENSES SUBVENTIONNABLES 2005	TAUX	MONTANT
<u>Communes</u>				
Barry d'Islemade	Réseau	130	45%	58 500,
Bourret	Réseau	242	45%	108 900,
Castelmayran	Réseau	102	45%	45 675,
Comberouger	Réseau	46	45%	20 700,
Donzac	Réseau	30	45%	13 706,
Dunes	Réseau	16	45%	7 088,
Golfech	Réseau	32	45%	14 535,
Labastide-Saint-Pierre	Réseau	106	45%	47 700,
Montaigu-de-Quercy	Réseau	105	45%	47 250,
Réalville	Réseau	182	45%	81 900,
Saint-Loup	Réseau	39	45%	17 514,
Villebrumier	Réseau	47	45%	21 198,
	Station	22	48%	10 560,
SIEA de Montpezat-Puyaroque <i>Communes de Montpezat et Monteils</i>	Réseau	80	45%	36 000,
TOTAL GENERAL		1 179		531 226,

Le Président,

ANNEXE III**ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS****PROGRAMME D'ATTENTE 2005**

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS	
	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT
Cazals	Réseau	219 500
Lacapelle-Livron	Station	63 600
	Réseau	91 720
Montbeton	Réseau	31 500 (plafonné)
SIEA de Montpezat-Puyaroque <i>Commune de Cayriech</i>	Station	100 000
	Réseau	133 733
Verdun-sur-Garonne	Réseau	105 000 (plafonné)
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron <i>Communes de Montricoux et Saint-Etienne-de-Tulmont</i>	Réseau	290 170 (plafonné)
TOTAL GENERAL		1 035 223

Le Président,

ANNEXE IV

PROPOSITION DE PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2005

SCHEMAS D'ASSAINISSEMENT

PROGRAMME PRINCIPAL

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		SUBVENTIONS	
	NATURE DES TRAVAUX	DEPENSES SUBVENTIONNABLES 2005	TAUX	MONTANT
<u>Communes</u>				
Canals	Etude	13 115	20%	2 623
Caumont	Etude	4 608	20%	922
Lacour-de-Visa	Etude	6 500	20%	1 300
Lamothe-Capdeville	Etude	24 495	20%	4 899
Les Barthes	Etude	8 900	20%	1 780
Lizac	Etude	11 766	20%	2 353
Meauzac	Etude	12 612	20%	2 522
Villemade	Etude	6 239	20%	1 248
<u>Communautés de Communes</u>				
Communauté de communes des deux Rives	Etude	69 633	20%	13 927
Communauté de Communes du Quercy-Caussadais	Etude	24 049	20%	4 810
Communauté de Communes du Quercy-Pays de Serres	Etude	38 100	20%	7 620
TOTAL GENERAL		220 017		44 004

Le Président,

ANNEXE V

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

PROGRAMME PRINCIPAL 2005

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		SUBVENTIONS	
	NATURE DES TRAVAUX	DEPENSES SUBVENTIONNABLES 2005	TAUX	MONTANT
<u>Communes de :</u>				
Caussade	Réseau *	612 800	40%	245 120
Laguépie	Réseau	26 354	20%	5 271
Montech	Réseau	39 739	20%	7 948
Villebrumier	Réseau	16 673	20%	3 335
<u>Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable</u>				
SE de la Région d'Auvillar	Réseau	117 236	20%	23 447
SMPAEP d'Auvillar - Lavit Dunes - Donzac	Station	88 970	40%	35 588
	Réseau	172 300	20%	34 460
SE du Canton de Caylus	Réseau	70 000	20%	14 000
SE de Dunes - Donzac	Réseau	113 650	20%	22 730
SE de Garganvillar	Station 2ème Tranche *	730 000	60%	438 000
	Réseau	124 000	20%	24 800
SAEP de Grisolles <i>Commune de Grisolles</i>	Réseau *	750 000	40%	300 000
SAEP de Grisolles <i>Communes de Canals et Pompignan</i>	Réseau	200 000	20%	40 000
	OPERATIONS		SUBVENTIONS	

MAITRE D'OUVRAGE

MAITRE D'OUVRAGE	NATURE DES TRAVAUX	DEPENSES SUBVENTIONNABLES 2005	TAUX	MONTANT
SE de Lavit-de-Lomagne	Réseau	140 000	20%	28 000
SIEA de Montpezat -Puylaroque	Station et Réseau *	1 200 000	60% et 40 %	500 000
SIAE de Montpezat -Puylaroque <i>Communes de Montpezat, Saint-Cirq, Monteils</i>	Réseau	109 000	20%	21 800
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Réseau	146 934	20%	29 387
SIAEP de Valence - Moissac - Puymirol	Réseau	44 000	20%	8 800
	Réseau *	377 200	40%	150 880
SME des vallées du Tarn et du Tescou	Station	42 000	40%	16 800
	Réseau	89 000	20%	17 800
TOTAL GENERAL		5 209 856		1 968 166

Ces chiffres sont indicatifs et susceptibles d'être diminués en fonction de la participation de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

* Subvention en annuités

Le Président,

ANNEXE VI

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

PROGRAMME COMPLEMENTAIRE 2005

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		SUBVENTIONS	
	NATURE DES TRAVAUX	DEPENSES SUBVENTIONNABLES 2005	TAUX	MONTANT
<u>Communes de :</u>				
Laguépie	Réseau	26 354	20%	5
Montech	Réseau	39 739	20%	8
Villebrumier	Réseau	16 673	20%	3
<u>Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable :</u>				
SE de la Région d'Auvillar	Réseau	117 236	20%	23
SMPAEP d'Auvillar - Lavit - Dunes - Donzac	Station	88 970	20%	18
	Réseau	172 300	20%	34
SE du Canton de Caylus	Réseau	70 000	20%	14
SE de Dunes - Donzac	Réseau	113 650	20%	23
SE de Garganvillar	Réseau	124 000	20%	25
SAEP de Grisolles <i>Canals et Pompignan</i>	Réseau	200 000	20%	40
SE de Lavit-de-Lomagne	Réseau	140 000	20%	28
SIAE de Montpezat-Puyaroque <i>Montpezat, Saint-Cirq, Monteils</i>	Réseau	109 000	20%	22

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		SUBVENTIONS	
	NATURE DES TRAVAUX	DEPENSES SUBVENTIONNABLES 2005	TAUX	MONTANT
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Réseau	146 934	20%	29
SIAEP de Valence - Moissac - Puymirol	Réseau	44 000	20%	9
SME des Vallées du Tarn et du Tescou	Station	42 000	20%	8
	Réseau	89 000	20%	18
TOTAL GENERAL		1 539 856		308

Ces chiffres sont indicatifs et susceptibles d'être diminués en fonction de la participation de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Le Président,

ANNEXE VII**ALIMENTATION EN EAU POTABLE****PROGRAMME D'ATTENTE 2005**

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS	
	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT
<u>Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau potable :</u>		
SE de Cazes-Mondenard	Station	462 000
SAEP de Grisolles <i>Commune de Dieupentale</i>	Réseau	240 000
SIAE de la Région de Maubec	Réseau	290 000
SIAEP de Montbeton-Lacour-Saint-Pierre-Montauban Rive Gauche	Station	837 000
	Réseau	155 795
TOTAL GENERAL		1 984 795

Le Président,

ANNEXE 0

RECAPITULATIF

CG05/1^{ère}/IV-01-an0

ARTICLE FONCTION	LIBELLE	AUTORISATION DE PROGRAMME		ECHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT		
		antérieure non couverte par C.P.	2005 à approuver	2005	2006	2007
2041454 61	Assainis- sement des aggloméra- tions	135 479		69 000 €	66 479 €	
		Crédits à ratifier...		----- 69 000 €		
2041440 61	Alimentatio n en eau potable	298 316 €		175 000 €	123 316 €	
			334 166 €	134 166 €	100 000 €	100 000 €
		Crédits à ratifier...		----- 309 166 €		
2041456 61	Assainis- sement complémen- taire en capital	261 000 €		126 000 €	120 000 €	15 000 €
		Crédits à ratifier...		----- 126 000 €		
2041441 61	A.E.P. Complémen- taire en capital	371 728 €		170 300 €	126 928 €	74 500 €
			307 972 €	107 972 €	100 000 €	100 000 €
		Crédits à ratifier...		----- 278 272 €		

ARTICLE FONCTION	LIBELLE	AUTORISATION DE PROGRAMME		ECHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT		
		antérieure non couverte par C.P.	2005 à approuver	2005	2006	2007
2041461 61	Schémas Communaux d'assainis- sement		44 004 €	22 004 €	22 000 €	
			Crédits à ratifier...	----- 22 004 €		

Le Président,

A N N E X E I

ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS

PROGRAMME PRINCIPAL 2005

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		SUBVENTIONS	
	NATURE DES TRAVAUX	DEPENSES SUBVENTION-NABLES 2005	TAUX	MONTANT
<u>Communes</u>				
Beaumont-de-Lomagne	Station (dont matières de vidanges) *	2 715 000 (dont 529 000 pour les matières de vidange)	48% et 100 %	1 551
Lacour-de-Visa	Station et Réseau *	412 600	48% et 45%	190
Saint-Antonin-Noble-Val	Réseau *	419 354	45%	189
Saint-Sardos	Station * (2ème tranche)	400 000	48%	192
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron*	Station * (2ème Tranche)	469 786	48%	225
<i>Communes de Saint-Etienne-de-Tulmont, Bioule, Nègrepelisse</i>	Réseau *	736 217	45%	331
<i>Commune de Nègrepelisse</i>				
SIEA de Montpezat-Puylaroque	Station *	350 000	48%	168
<i>Commune de Monteils</i>				
TOTAL GENERAL		5 502 957		2 846

Ces chiffres sont indicatifs et susceptibles d'être diminués en fonction de la participation de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

* Subvention en annuités

Le Président,

A N N E X E I I

ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS

PROGRAMME INDICATIF 2005

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		SUBVENTIONS	
	NATURE DES TRAVAUX	DEPENSES SUBVENTIONNABLES 2005	TAUX	MONTANT
<u>Communes</u>				
Barry d'Islemade	Réseau	130	45%	58 500,
Bourret	Réseau	242	45%	108 900,
Castelmayran	Réseau	102	45%	45 675,
Comberouger	Réseau	46	45%	20 700,
Donzac	Réseau	30	45%	13 706,
Dunes	Réseau	16	45%	7 088,
Golfech	Réseau	32	45%	14 535,
Labastide-Saint-Pierre	Réseau	106	45%	47 700,
Montaigu-de-Quercy	Réseau	105	45%	47 250,
Réalville	Réseau	182	45%	81 900,
Saint-Loup	Réseau	39	45%	17 514,
Villebrumier	Réseau	47	45%	21 198,
	Station	22	48%	10 560,
SIEA de Montpezat-Puyaroque <i>Communes de Montpezat et Monteils</i>	Réseau	80	45%	36 000,
TOTAL GENERAL		1 179		531 226,

Le Président,

ANNEXE III**ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS****PROGRAMME D'ATTENTE 2005**

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS	
	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT
Cazals	Réseau	219 500
Lacapelle-Livron	Station	63 600
	Réseau	91 720
Montbeton	Réseau	31 500 (plafonné)
SIEA de Montpezat-Puyaroque <i>Commune de Cayrie</i>	Station	100 000
	Réseau	133 733
Verdun-sur-Garonne	Réseau	105 000 (plafonné)
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron <i>Communes de Montricoux et Saint-Etienne-de-Tulmont</i>	Réseau	290 170 (plafonné)
TOTAL GENERAL		1 035 223

Le Président,

ANNEXE IV

PROPOSITION DE PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2005

SCHEMAS D'ASSAINISSEMENT

PROGRAMME PRINCIPAL

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		SUBVENTIONS	
	NATURE DES TRAVAUX	DEPENSES SUBVENTIONNABLES 2005	TAUX	MONTANT
<u>Communes</u>				
Canals	Etude	13 115	20%	2 623
Caumont	Etude	4 608	20%	922
Lacour-de-Visa	Etude	6 500	20%	1 300
Lamothe-Capdeville	Etude	24 495	20%	4 899
Les Barthes	Etude	8 900	20%	1 780
Lizac	Etude	11 766	20%	2 353
Meauzac	Etude	12 612	20%	2 522
Villemade	Etude	6 239	20%	1 248
<u>Communautés de Communes</u>				
Communauté de communes des deux Rives	Etude	69 633	20%	13 927
Communauté de Communes du Quercy-Caussadais	Etude	24 049	20%	4 810
Communauté de Communes du Quercy-Pays de Serres	Etude	38 100	20%	7 620
TOTAL GENERAL		220 017		44 004

Le Président,

ANNEXE V

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

PROGRAMME PRINCIPAL 2005

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		SUBVENTIONS	
	NATURE DES TRAVAUX	DEPENSES SUBVENTIONNABLES 2005	TAUX	MONTANT
<u>Communes de :</u>				
Caussade	Réseau *	612 800	40%	245 120
Laguépie	Réseau	26 354	20%	5 271
Montech	Réseau	39 739	20%	7 948
Villebrumier	Réseau	16 673	20%	3 335
<u>Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable</u>				
SE de la Région d'Auvillar	Réseau	117 236	20%	23 447
SMPAEP d'Auvillar - Lavit Dunes - Donzac	Station	88 970	40%	35 588
	Réseau	172 300	20%	34 460
SE du Canton de Caylus	Réseau	70 000	20%	14 000
SE de Dunes - Donzac	Réseau	113 650	20%	22 730
SE de Garganvillar	Station 2ème Tranche *	730 000	60%	438 000
	Réseau	124 000	20%	24 800
SAEP de Grisolles <i>Commune de Grisolles</i>	Réseau *	750 000	40%	300 000
SAEP de Grisolles <i>Communes de Canals et Pompignan</i>	Réseau	200 000	20%	40 000
	OPERATIONS		SUBVENTIONS	

MAITRE D'OUVRAGE

MAITRE D'OUVRAGE	NATURE DES TRAVAUX	DEPENSES SUBVENTIONNABLES 2005	TAUX	MONTANT
SE de Lavit-de-Lomagne	Réseau	140 000	20%	28 000
SIEA de Montpezat -Puyaroque	Station et Réseau *	1 200 000	60% et 40 %	500 000
SIAE de Montpezat -Puyaroque <i>Communes de Montpezat, Saint-Cirq, Monteils</i>	Réseau	109 000	20%	21 800
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Réseau	146 934	20%	29 387
SIAEP de Valence - Moissac - Puymirol	Réseau	44 000	20%	8 800
	Réseau *	377 200	40%	150 880
SME des vallées du Tarn et du Tescou	Station	42 000	40%	16 800
	Réseau	89 000	20%	17 800
TOTAL GENERAL		5 209 856		1 968 166

Ces chiffres sont indicatifs et susceptibles d'être diminués en fonction de la participation de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

* Subvention en annuités

Le Président,

ANNEXE VI

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

PROGRAMME COMPLEMENTAIRE 2005

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		SUBVENTIONS	
	NATURE DES TRAVAUX	DEPENSES SUBVENTIONNABLES 2005	TAUX	MONTANT
<u>Communes de :</u>				
Laguépie	Réseau	26 354	20%	5
Montech	Réseau	39 739	20%	8
Villebrumier	Réseau	16 673	20%	3
<u>Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable :</u>				
SE de la Région d'Auvillar	Réseau	117 236	20%	23
SMPAEP d'Auvillar - Lavit - Dunes - Donzac	Station	88 970	20%	18
	Réseau	172 300	20%	34
SE du Canton de Caylus	Réseau	70 000	20%	14
SE de Dunes - Donzac	Réseau	113 650	20%	23
SE de Garganvillar	Réseau	124 000	20%	25
SAEP de Grisolles <i>Canals et Pompignan</i>	Réseau	200 000	20%	40
SE de Lavit-de-Lomagne	Réseau	140 000	20%	28
SIAE de Montpezat-Puyaroque <i>Montpezat, Saint-Cirq, Monteils</i>	Réseau	109 000	20%	22

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		SUBVENTIONS	
	NATURE DES TRAVAUX	DEPENSES SUBVENTIONNABLES 2005	TAUX	MONTANT
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Réseau	146 934	20%	29
SIAEP de Valence - Moissac - Puymirol	Réseau	44 000	20%	9
SME des Vallées du Tarn et du Tescou	Station	42 000	20%	8
	Réseau	89 000	20%	18
TOTAL GENERAL		1 539 856		308

Ces chiffres sont indicatifs et susceptibles d'être diminués en fonction de la participation de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Le Président,

ANNEXE VII**ALIMENTATION EN EAU POTABLE****PROGRAMME D'ATTENTE 2005**

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS	
	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT
<u>Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau potable :</u>		
SE de Cazes-Mondenard	Station	462 000
SAEP de Grisolles <i>Commune de Dieupentale</i>	Réseau	240 000
SIAE de la Région de Maubec	Réseau	290 000
SIAEP de Montbeton-Lacour-Saint-Pierre-Montauban Rive Gauche	Station	837 000
	Réseau	155 795
TOTAL GENERAL		1 984 795

Le Président,